

Déclaration de franchissement de seuil (article L.233-7 du Code de commerce)

GAUMONT

(Eurolist)

Par courrier du 6 mars 2007, complété par un courrier du 9 mars, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC (1345 Avenue of the Americas New York, NY 10105-4300 Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 21 décembre 2006, par suite d'une augmentation du capital de la société GAUMONT consécutive à l'exercice d'options, le seuil de 10% du capital de la société GAUMONT, et détenir alors, pour le compte desdits fonds, 424 667 actions GAUMONT représentant autant de droits de vote, soit 9,997% du capital et 6,213% des droits de vote de cette société (1).

Au 6 mars 2007, la détention du déclarant demeure inchangée.

(1) Sur la base d'un capital composé de 4 248 101 actions représentant 6 835 153 droits de vote.